

401B

(AÉROSOL)

Fiche de Données de Sécurité

Section 1 : Identification

Identificateur de Produit et Autres Moyens d'Identification

Identificateur de Produit : 401B**Autres Moyens d'Identification :** Nu-Trol™ Nettoyant de Réglage (Aérosol) /
Nu-trol™ Control Cleaner (Aerosol)**N° Pièces Connexes :** 401B-140G, 401B-340G

Usage Recommandé et Restrictions d'Utilisation du Produit Chimique

Usage : Nettoie et lubrifie les contacts électriques**Usage contre-indiqué :** Ne PAS appliquer sur des circuits sous tension ou en présence de sources d'ignition.

Données Relatives au Fabricant ou Fournisseur

FabricantMG Chemicals
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario L7L 5R6
CANADAMG Chemicals (Siège social)
9347-193 Street
Surrey, British Columbia V4N 4E7
CANADA**Téléphone :** +1-800-340-0772**FAX :** +1-800-340-0773**COURRIEL :** support@mgchemicals.com**WEB :** www.mgchemicals.com**Téléphone :** +1-905-331-1396**FAX :** +1-905-331-2682**COURRIEL :** info@mgchemicals.com**COURRIEL (Personne Compétente) :** fds@mgchemicals.com

Numéro de Téléphone en Cas d'Urgence

Pour les incidents avec des matériaux dangereux SEULEMENT (fuites, déversements, incendies, expositions ou accidents)USA ou CANADA— Appeler Verisk 3E au **+1-866-519-4752** or **+1-760-476-3962**

(Code d'accès : 335388)




Pour les urgences impliquant le transport de marchandises dangereuses; 24 h/24, 7 j/7CANADA—Appeler CANUTEC à frais virer au **+1-613-996-6666** ou par cellulaire ***666**

401B
(AÉROSOL)
Section 2 : Identification des Dangers
Classification des Matériaux Chimiques Dangereux
Catégories SGH

Critère	Catégorie	Mention	Symbole
Danger par Aspiration	1	Danger	Santé
Toxicité Pour la Reproduction	2	Attention	Santé
Aérosol Inflammable	2	Attention	Flamme
Gaz Sous Pression	Gaz liquéfié	Attention	Bouteille à gaz
Irritation Cutanée	2	Attention	Exclamation
Toxicité Pour Organes Cibles	Exposition unique	3	Attention
Danger pour le Milieu Aquatique	Chronique	2	Sans objet
			Environnement



Note : Le degré de gravité est classé de 1 (la plus haute gravité) jusqu'à 5 (la plus basse gravité) à l'intérieur de chaque classe de danger. La catégorie à l'intérieur d'une classe de danger ne permet pas de comparaison relative aux autres classes.

Éléments d'Étiquette

Mention	DANGER
Symboles	Conseils de Prudence
	H223 : Aérosol inflammable
	H280 : Contient un gaz sous pression ; peut exploser sous l'effet de la chaleur
	H304 : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)***Continuation...*

Symboles	Conseils de Prudence
	H315 : Provoque une irritation cutanée H336 : Peut provoquer somnolence ou des vertiges
	H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
Prévention	Conseils de Prudence
P102	Tenir hors de portée des enfants.
P201, P202	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261	Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux.
P264	Se laver soigneusement les mains après manipulation.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention	Conseils de Prudence
P308 + P313	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.
P301 + P310, P331	EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

Suite de section sur la page suivante

401B
(AÉROSOL)
Continuation...

Intervention	Conseils de Prudence
P302 + P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau.
P332 + P313	En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362 + P364	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P304 + P340	EN CAS D'INHALATION : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.
P312	En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin
P391	Recueillir le produit répandu.
Stockage	Conseils de Prudence
P410 + P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P403	Stocker dans un endroit bien ventilé.
P405	Garder sous clef.
Élimination	Conseils de Prudence
P501	Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Dangers Non Classifiés Ailleurs

Autres Critères	Mention de Danger/ Conseils de Prudence	Mention	Symboles
Asphyxiants simple	Peut déplacer l'oxygène et causer rapidement la suffocation	Attention	<i>sans objet</i>
Dessèchement Cutané	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.	<i>sans objet</i>	<i>sans objet</i>

401B
(AÉROSOL)
Section 3 : Composition/Informations sur les Ingrédients

No. CAS	Nom Chimique	%(poids)
8042-47-5	huile minérale blanche	38%
811-97-2	1,1,1,2-tetrafluoroéthane ^{a)}	25%
107-83-5	méthyl-2-pentane	10-30%
96-14-0	méthyl-3-pentane	5-10%
79-29-8	diméthyl-2,3-butane	3-7%
75-83-2	diméthyl-2,2-butane	3-7%
109-66-0	pentane	1-5%
110-54-3	n-hexane	1-5%

a) Communément connu comme HFC-134a

Section 4 : Premiers Soins
Condition d'Exposition
Code SGH: Conseils de Prudence
EN CAS D'INGESTION

P301 + P310, P331, P308 + P313

Symptômes Immédiat
nausées, vomissement, douleurs abdominales, étourdissements, somnolence, faiblesse
Intervention

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Ne PAS faire vomir.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU

P302 + P352, P332 + P313, P362 + P364, P308 + P313

Symptômes Immédiat
peau sèche, rougeur, irritation
Intervention

Laver abondamment à l'eau.

En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)***Continuation...***EN CAS D'INHALATION** P304 + P340, P312, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *étourdissement, somnolence, maux de tête, nausée, toux, vision trouble, fatigue***Intervention** Transporter la personne à l'air frais et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

En cas de malaise : Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX P305 + P351 + P338, P308 + P313**Symptômes Immédiat** *rougeur***Intervention** Rincer avec précaution avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si elles sont présentes et si elles s'enlèvent facilement. Continuer de rincer.

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical ou Consulter un médecin.

Section 5 : Mesures à Prendre en Cas d'Incendie**Moyens d'extinctions** En cas d'incendie : Utiliser de la poudre sèche, du dioxyde de carbone, ou de la mousse résistant à l'alcool pour éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants.

Danger Spécifiques Le récipient aérosol peut éclater avec force à des températures supérieures à 50 °C [122 °F].

Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses. Les vapeurs peuvent se propager sur de longues distances et s'enflammer à une source d'ignition, qui peut provoquer un retour de flamme ou une explosion.

Dans d'incendies ou en contact avec des surfaces chaudes, le contenu produit des fumées irritantes et toxiques.

Le liquide peut flotter sur l'eau et s'enflammer.

Empêcher les eaux d'extinctions de pénétrer dans les égouts ou cours d'eau.

Produits de Combustion Produit des oxydes de carbone (CO, CO₂).**Pompier** Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de feu complète.

401B**(AÉROSOL)****Section 6 : Mesures à Prendre en Cas de Déversements Accidentels**

Protection Individuelle	Voir l'équipement de protection individuelle dans la Section 8.
Précautions à Prendre pour l'Intervention	Éviter de respirer le brouillard, vapeurs ou aérosols. Enlever ou tenir à l'écart toutes sources de températures extrêmes ou d'ignition.
Précautions pour l'Environnement	Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le déversement dans les égouts et les cours d'eau.
Confinement	Sans objet
Nettoyage	Collecter le liquide dans un contenant chimiquement résistant et scellable. Saupoudrer de matériel absorbant inerte sur le déversement et balayer dans le contenant. Laver la région du déversement avec de l'eau et du savon pour enlever les dernières traces de résidu.
Élimination	Éliminer le contenu selon les conseils dans la Section 13.

Section 7 : Manutention et Stockage

Prévention	Tenir hors de portée des enfants. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Éviter de respirer le brouillard, vapeurs et aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Ne pas performer ni brûler, même après usage. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
Manutention	Porter des gants de protections et des équipements de protection des yeux. Se laver soigneusement les mains après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement.
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder sous clef.

401B
(AÉROSOL)
Section 8 : Contrôle de l'Exposition/Protection Individuelle
Substances Ayant des Limites d'Expositions Professionnelle

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
huile minérale blanche	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	5 mg/m ³ Non établi 5 mg/m ³ Non établi 5 mg/m ³ 5 mg/m ³	Non établi Non établi 10 mg/m ³ Non établi 10 mg/m ³ 10 mg/m ³
1,1,1,2-tetrafluoroéthane	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada	1 000 ppm Non établi Non établi Non établi	Non établi Non établi Non établi Non établi
2-méthylpentane <i>isomère d'hexane</i> <i>(sauf n-hexane)</i>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) ^{a)} 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) ^{b)} 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
3-méthylpentane <i>Isomère d'hexane</i> <i>(sauf n-hexane)</i>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) ^{a)} 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) ^{a)} 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,3-diméthylbutane <i>isomère d'hexane</i> <i>(sauf n-hexane)</i>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) ^{a)} 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) ^{a)} 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm
2,2-diméthylbutane <i>iIsomère d'hexane</i> <i>(sauf n-hexane)</i>	ACGIH U.S.A. OSHA PEL Canada AB Canada BC Canada ON Canada QC	500 ppm (500 ppm) ^{b)} 500 ppm 200 ppm 500 ppm 500 ppm	1 000 ppm (1 000 ppm) ^{a)} 1 000 ppm Non établi 1 000 ppm 1 000 ppm

Suite de section sur la page suivante

401B
(AÉROSOL)
Continuation...

Nom chimique	Pays	Limite d'Exposition Admissible (PEL)	Limite d'Exposition à Court Terme (LECT)
pentane	ACGIH	1 000 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	1 000 ppm	Non établi
	Canada AB	600 ppm	Non établi
	Canada BC	600 ppm	Non établi
	Canada ON	600 ppm	Non établi
	Canada QC	120 ppm	Non établi
n-hexane	ACGIH	50 ppm	Non établi
	U.S.A. OSHA PEL	50 ppm	Non établi
	Canada AB	50 ppm	Non établi
	Canada BC	50 ppm	Non établi
	Canada ON	50 ppm	Non établi
	Canada QC	50 ppm	Non établi

Note : Les ingrédients sont énumérés par ordre décroissant de poids (de plus au moins). Les limites d'exposition d'ACGIH¹, d'OSHA (Table Z-1), et des provinces canadiennes furent consultées. Les limites de la base de données RTECS² et des FDS des fournisseurs furent également consultées. Les limites d'exposition à court terme (LECT) sont généralement pour 15 min et limites à long terme d'exposition admissible (PEL) pour 8 h.

a) Valeur annulée (rétractée) sous ordonnance d'un tribunal, mais toujours en vigueur dans certains États.

Paramètres de Contrôles
Ventilation

Maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition.

Equipment de Protection Individuelle
Protection des yeux

Porter des lunettes de protections ou des lunettes monocoques de sécurité.

RECOMMANDATION : Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (de côté).

Protection de la Peau

En cas de contact probable, porter des gants de protection en caoutchouc de butyle ou d'autres gants chimiquement résistants.

Pour des contacts occasionnels, porter des gants de nitrile ou d'autres gants jetables résistant aux produits chimiques.

Suite de section sur la page suivante

401B
(AÉROSOL)
Protection Respiratoire

Pour surexposition jusqu'à 10 x LEMT de brouillards, vapeurs ou aérosols, porter un respirateur comme un demi-masque respiratoire avec cartouches pour vapeurs organiques.

Au-dessus de 10 x LEMT, utilisez un appareil respiratoire à pression positive avec à alimentation d'air ou un appareil respiratoire autonome.

RECOMMANDATION : Consulter un détaillant ou fabricant pour vous assurer que la cartouche du masque faciale ou demi-masque est conforme aux normes NIOSH (É.-U.) pour ingrédient répertorié dans la Section 3. L'appareil devrait être ajusté pour l'employer par un expert. Assurer-vous que les cartouches soient sellées dans un sac en plastique lorsqu'elles ne sont pas utilisées.

Hygiène Préventives

Lavez-vous les mains après l'usage du produit.

Section 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

État Physique	Liquide, en format aérosol	Limite Inférieure d'Inflammabilité	1%
Apparence	Incolore	Limite Supérieure d'Inflammabilité	7.5%
Odeur	Légèrement hydrocarbure	Pression de Vapeur @ 20 °C	22 kPa [167 mmHg]
Seuil d'Odeur	Non disponible	Densité de Vapeur	2.98 (Air =1)
pH	Sans objet	Densité Relative @25 °C	0.73
Point de Fusion/Point de Congélation	Non disponible	Solubilité Dans l'Eau	Immiscible
Point Initial d'Ébullition	52 °C [125 °F]	Coefficient de Partage n-octanol/eau	Non disponible
Point d'Éclair ^{a)}	-29 °C [-20 °F]	Température d'Auto-inflammation	Non disponible
Taux d'Évaporation	0.8 (Éther =1)	Température de Décomposition	Non disponible
Inflammabilité	Extrêmement inflammable	Viscosité @40 °C	<20.5 mm ² /s

a) La valeur point éclair coupelle fermée.

401B

(AÉROSOL)

Section 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	Non disponible
Stabilité chimique	Stable sous les conditions de température et de pression normale
Conditions à éviter	Éviter les flammes nues, sources d'ignition, les températures de plus de 50 °C [122 °F], et les substances incompatibles
Matériaux Incompatibles	Oxydants forts, des métaux alcalins ou alcalino-terreux, l'aluminium en poudre, le zinc, le magnésium et le béryllium
Polymérisation	Ne se produira pas
Produits de Décomposition	Ne se décompose pas sous des conditions normales. Pour les produits de décompositions thermiques, voir les produits de combustion dans la Section 5.

Section 11 : Données Toxicologiques**Voies d'Exposition**

Yeux	Peut provoquer une rougeur.
Peau	Provoque une rougeur, une irritation et un assèchement de la peau.
Inhalation	Peut provoquer un étourdissement, de la somnolence, des maux de tête, de la nausée, de la toux, une vision trouble et de la fatigue.
Ingestion	Peut provoquer une nausée, des maux de gorge, des crampes abdominales (voir aussi les symptômes d'inhalation).
Chronique	L'exposition prolongée peut provoquer l'assèchement et le dégraissage de la peau et une dermatite. L'exposition prolongée et répétée peut causer une allergie cutanée.

Suite de section sur la page suivante

401B
(AÉROSOL)
Toxicité Aiguë (Concentrations et Doses Létales)

Nom Chimique	DL50 oral	DL50 dermal	CL50 inhalation
huile minérale blanche	>5 000 mg/kg Rat	Non disponible	Non disponible
1,1,1,2-tetrafluoroethane	Non disponible	Non disponible	1 500 g/m ³ 4 h Rat
2-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	3 125 ppm 4 h Rat ^{a)}
3-méthylpentane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,3-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
2,2-diméthylbutane	Non disponible	Non disponible	Non disponible
pentane	>2 000 mg/kg Rat	Non disponible	>25.3 mg/L 4 h Rat (vapeur)
n-hexane	15 840 mg/kg Rat	2 000 mg/kg Rabbit	48 000 ppm 4 h Rat

Note : Les limites toxicologiques de la base de données RTECS² et d`ECHA furent consultées. Les données des FDS des fournisseurs furent aussi consultées.

a) FDS fournisseur

Autre Effets Toxiques
Corrosion/irritation de la peau

Provoque une irritation cutanée.

Lésions/irritation des yeux

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire et de la peau (risque de réactions allergiques)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité (risque de cancer)

Aucun ingrédient n'est classifié ou répertorié comme carcinogène par le C.I.R.C, ACGIH, Cal Prop 65, ou NTP.

Mutagénicité (risque d'effet génétique héréditaire)

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)**

Toxicité pour la reproduction
(risque de stérilité ou d'effet sur les fonctions reproductives)

Le composant n-hexane est nocif pour la fertilité selon des études sur des animaux.

Tératogénicité
(risque pour la malformation des fœtus)

Le composant n-hexane est nocif pour le fœtus selon des certaines études sur des animaux.

Toxique pour certains organes cibles – exposition unique

L'inhalation des isomères d'hexane peut affecter le système nerveux central.

Toxique pour certains organes cibles – exposition répétées

Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger d'aspiration

Danger d'aspiration de catégorie 1 car le mélange contient plus de 10% de substance de catégorie 1 et a une viscosité cinématique <20.5 mm²/s à 40 °C.

Section 12 : Données Écologiques

Les classifications écologiques sont basées sur les critères du Code IMDG/SGH en conjonction avec les données d'écotoxicités de nos fournisseurs, de la base de données enregistrées de l'agence européenne pour les produits chimiques (<http://echa.europa.eu>), et d'autres sources fiables.

Des mélanges similaires d'isoalcane C6-C7 avec <5% n-hexane ont un CL50 de 11.4 mg/L pour *Oncorhynchus mykiss* (truite arc) ; et un CE50 48 h de 3.0 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau).

Selon les données disponible, l'huile minérale blanche n'est pas classifiable comme un danger pour le milieu aquatique.

Le 1,1-difluoroéthane n'est pas classables comme une substance toxique de l'environnement avec un CL50 96 h minimale de 2.5 mg/L pour les poissons; un CE50 24 h de 147 mg/L *Daphnia magna* (Puce d'eau); et un CE50 calculé de 48 mg/L pour les algues.

Écotoxicité Aiguë

Voir l'écotoxicité chronique.

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)****Écotoxicité Chronique**

Catégorie 2

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Éviter le rejet dans l'environnement. Recueillir le produit répandu.

Biodégradation

Pas disponible


Autres Effets

Contenu réglementé de Composé Organique Volatile COV = 75% [495 g/L]


Section 13 : Données sur l'Élimination

Éliminer le contenu et récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Section 14 : Information Relatives au Transport**Voie Terrestre****Référez aux Règlements TMD** (Réglementation Canadienne sur le Transport des Marchandises Dangereuses); **Réglementation des É.-U. 49 CFR** (Parties 100 à 185)

Quantité Limitée		Numéro UN : UN1950 Appellation Réglementaire : AEROSOLS, inflammable Classe : 2.1 Groupe d'Emballage: sans objet Polluant Marin : Oui
-------------------------	---	---

Voie Aérienne**Référez aux Règlements sur le Transport des Marchandises Dangereuses de l'ICAO-IATA.**

Quantité Limitée		Numéro UN : UN1950 Appellation Réglementaire : AEROSOLS, inflammable Classe : 2.1 Groupe d'Emballage: sans objet Polluant Marin : Oui
-------------------------	---	---

Suite de section sur la page suivante

401B
(AÉROSOL)
Voie Maritime
Référencer à la réglementation IMDG.
Quantité Limitée

Numéro UN : UN1950

Appellation Réglementaire :

AÉROSOLS, inflammable

Classe : 2.1

Groupe d'Emballage: sans objet

Polluant Marin : Oui

Note: L'expéditeur qui manutentionne, demande le transport, ou transporte des marchandises dangereuses doit être correctement **formé et certifié**.

Section 15 : Information sur la Réglementation
Canada
Liste Intérieure des Substances (LIS) / Liste Extérieure des Substances (LES)

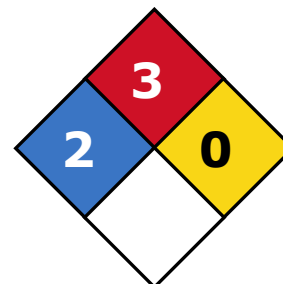
Tous les ingrédients sont inscrits sur la LIS et la LES.

Loi sur les Produits Dangereux (L.R.C. (1985), ch. H-3)

La fiche de données et l'étiquetage sont conformes aux exigences de la loi sur les produits dangereux et du SIMDUT 2015.

USA
Autres Classifications
Codes HMIS®

SANTÉ :	*	2
INFLAMMABILITÉ :		3
RISQUE PHYSIQUE :		0
PROTECTION PERSONELLE :		

CODES NFPA® 704


Légende pour le niveau de risque HMIS et NFPA :

0 (Minime ou non-existant) ; 1 (Léger) ; 2 (Modéré) ; 3 (Sérieux) ; 4 (Sévère)

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)****CAA** (Clean Air Act, USA)

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 1.

Ce produit ne contient pas de substances d'appauvrissement d'ozone de classe 2.

Ce produit ne contient pas de substances qui sont répertorié comme un polluant atmosphérique dangereux.

EPCRA (Emergency Planning and Community Right to Know Act, USA, 40 CFR 372.45)

Ce produit ne contient pas de produits qui sont assujetties aux exigences de déclaration de la section « 313 Title III of the SARA of 1986 and 40 CFR part 372 ».

TSCA (Toxic Substances Control Act of 1976, USA)

Tous les ingrédients figurent sur l'inventaire de la TSCA.

California Proposition 65 (Ingrédients chimiques reconnus pour leurs effets cancérigènes ou toxicité reproductive, É.-U.)

Ce produit contient du n-hexane, qui est répertorié comme une substance toxique pour la reproduction en Californie.

Europe**RoHS** (Restriction of Hazardous Substance Directive)

Ce produit ne contient pas de plomb, de cadmium, de mercure, de chrome hexavalent, de polybromobiphényles (PBB), ou de polybromobiphényles (PBDE), et est conforme à la réglementation européenne RoHS.

WEEE (Waste Electrical and Electronic Equipment Directive)

Ce produit n'est pas une pièce électrique ou un équipement électronique, et donc n'est pas régi par cette réglementation.

Section 16 : Autres Informations

Préparé par le	Département de Affaires Réglementaires
Date de Révision	27 janvier 2021
Annule et Remplace	02 mars 2020
Changement Effectué :	Mettre à jour la formule.

Suite de section sur la page suivante

401B**(AÉROSOL)****Références**

- 1) ACGIH 2017 TLVs and BEIs: Based on the documentation of the threshold limit values for chemical substances and physical agents & biological exposure indices, American Conference of Governmental of Industrial Hygienist Cincinnati, OH (2017).
- 2) Toutes les données toxicologiques furent vérifiées contre le registre de données sur la toxicité RTECS (Registry of Toxic Effects of Chemical Substances®), MDL Information Systems, Inc.

Abréviations

ACGIH	American Conference of Governmental Industrial Hygienists (USA)
C.I.R.C	Centre International de Recherche sur le Cancer (en anglais = IARC)
CL50	Concentration Létal 50% (en anglais = LC50)
CLmin	Concentration Létal Mininal <i>Publiée</i> (en anglais = LCLo)
COV	Composés Organiques Volatils (en anglais = VOC)
CTmin	Concentration Toxique Minimale <i>Publiée</i> (en anglais = TCLo)
CE50	Concentration effective médiane (en anglais = EC50)
FDS	Fiche de Données de Sécurité
DL50	Dose Létal 50% (en anglais = LD50)
MPT	Moyenne Pondérée sur le Temps (en anglais = TWA)
LECT	Limite d'Exposition à Court Terme (en anglais = STEL)
PEL	Limite d'Exposition Admissible
SGH	Système Général Harmonisé de Classification et d'Étiquetages des Produits Chimiques (en anglais = GHS)
NTP	National Toxicology Program

Questions Techniques Contacter nous avec toutes questions, suggestion d'amélioration, ou problèmes avec ce produit. Des notes d'application, instructions, et FAQ se trouve à www.mgchemicals.com.

Courriel : support@mgchemicals.com

Téléphone : +1-905-331-1396

Adresses

Fabrication & Support
1210 Corporate Drive
Burlington, Ontario, Canada
L7L 5R6

Siège Social
9347-193rd Street
Surrey, British Columbia, Canada
V4N 4E7

Désistement

Cette fiche de données de sécurité est offerte à titre d'information. M.G. Chemicals, Inc. croit que l'information qu'elle contient est correcte et basée sur des sources fiables, mais ne prétend pas être exhaustif ou sans erreur. C'est la responsabilité de l'utilisateur de vérifier toute information semblant suspecte ou un doute peut exister. L'utilisateur final assume toute la responsabilité pour l'utilisation et la manutention du produit de façon conforme aux règlements locales, régionales, nationales, ou internationales qui s'applique.